

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur Industries agroalimentaires – ARDENNES (08)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Industries agroalimentaires contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au support de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles IAA.

Synthèse des données clés

Indicateur	Ardennes	Repère de comparaison
Marché du travail IAA	Ardennes : tension forte pour les ouvriers peu qualifiés des industries alimentaires.	—
Recrutements prévus	Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 : 80 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire ».	Grand Est : 5 780 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 43,8 % jugés difficiles et 40,7 % saisonniers.
Point de vigilance territorial	Articulation à apprécier entre les recrutements IAA, les parcours accessibles et les conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans les Ardennes et les territoires voisins.	Les recommandations sectorielles invitent à examiner le maillage existant avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Lecture BMO : les projets recensés traduisent des intentions de recrutement pour 2026 ; ils ne correspondent ni aux offres d'emploi diffusées ni à des embauches certaines. Les volumes départementaux publiés sont arrondis à la dizaine. Le périmètre sectoriel de la BMO est à distinguer du périmètre statistique des industries alimentaires de l'OREF. Les indicateurs de tension de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) regroupent plusieurs signaux du marché du travail et ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à un besoin de formation.

Source : OREF Grand Est, support présenté le 11 juin 2026 ; DARES, indicateurs de tension par famille professionnelle, 2024 ; France Travail, enquête BMO 2026, résultats par département et secteur d'activité.

Offre accessible et parcours : point de lecture

Les sources mobilisées apportent des repères sur des formations relevant du champ IAA, selon des voies et réseaux différents. Elles ne permettent pas de les additionner en une offre départementale exhaustive et homogène. Pour les établissements, cette lecture permet de préparer un échange territorial sur les formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours, ainsi que sur les conditions de stage, d'apprentissage, de mobilité et d'hébergement.

Source : OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

Analyse territoriale

Les données disponibles apportent des éclairages complémentaires, sans porter sur le même objet. La tension signalée pour les ouvriers peu qualifiés des industries alimentaires concerne une famille professionnelle ; elle ne décrit ni l'ensemble des emplois IAA ni les besoins de chaque employeur.

L'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 recense 80 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire » dans les Ardennes. Cet agrégat sectoriel constitue un signal à compléter par une lecture des métiers, employeurs, qualifications attendues et bassins de recrutement concernés. Les conditions d'accès aux stages, à l'apprentissage et aux parcours, ainsi que les enjeux de mobilité et d'hébergement, restent à apprécier avec les partenaires compétents.

Enjeux prioritaires du territoire

1. Lisibilité des formations, voies et territoires voisins accessibles au regard des bassins d'emploi.
 2. Conditions d'accès aux stages, à l'apprentissage et aux parcours IAA à l'échelle des Ardennes.
 3. Besoins de compétences IAA à préciser avec les entreprises ardennaises.
-

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, d'emploi et de recrutement, et non à partir des seules limites administratives du département.

La présente feuille ne propose pas d'arbitrage de carte ; elle identifie les sujets à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

1. Quels employeurs, métiers et bassins recruteurs des Ardennes et des territoires voisins sont accessibles aux apprenants et diplômés des formations IAA accessibles ?
2. Quels besoins de compétences liés aux procédés industriels, à la qualité, à la conduite de ligne ou à la maintenance de premier niveau les entreprises ardennaises identifient-elles, et à quel niveau ?
3. Quelles conditions de mobilité, d'hébergement, de stage et d'apprentissage influencent l'accès aux parcours et aux entreprises pour les publics formés dans les Ardennes ?

Source : OREF Grand Est, France Travail, enquête BMO 2026, et recommandations sectorielles IAA.

C. AXES DE RÉFLEXION

1. Rendre lisible l'articulation entre l'offre de formation IAA accessible et les bassins d'emploi. Mieux connaître les employeurs, métiers et bassins de recrutement accessibles aux apprenants et diplômés, avec les établissements, entreprises et partenaires compétents, sans préjuger d'une évolution de l'offre.
2. Préciser avec les entreprises ardennaises les compétences à examiner. Les compétences liées aux procédés industriels, à la qualité, à la conduite de ligne et, le cas échéant, à la maintenance de premier niveau sont à apprécier au regard de l'emploi local, des formations existantes et des complémentarités avec les territoires voisins.
3. Apprécier les conditions d'accès aux situations professionnelles dans les Ardennes. Les conditions de stage, d'apprentissage, de tutorat, de mobilité et d'hébergement sont à examiner à partir des ressources et dispositifs disponibles, sans attribuer de responsabilité exclusive à un établissement.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées ni un programme d'action à la charge d'un établissement.

1. Partager une lecture des employeurs, métiers et bassins de recrutement accessibles aux apprenants et diplômés des formations IAA, en distinguant les Ardennes et les territoires voisins.
2. Préciser avec les entreprises, France Travail, l'OREF et les partenaires compétents les compétences à examiner dans les activités IAA ardennaises, ainsi que les complémentarités avec les formations, voies et territoires voisins.
3. Examiner, avec les partenaires compétents, les conditions et ressources disponibles pour faciliter l'accès aux stages et à l'apprentissage dans les Ardennes : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et contraintes d'organisation des entreprises.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.